

PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION POUR L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

L'accès à l'information est un droit fondamental de tout apprenant, présentant ou non un handicap et/ou un besoin éducatif particulier. Dans une société qui utilise de plus en plus les TICE pour communiquer et partager informations et connaissances, il est indispensable que l'information soit mise à la disposition de tous de façon à garantir que tout un chacun ait la possibilité de participer à égalité.

La nécessité d'avoir des informations accessibles pertinentes pour l'apprentissage tout au long de la vie est un thème récurrent dans tous les projets de l'Agence. En 2010, l'Agence a reçu les fonds nécessaires et le projet a pu démarrer début 2011 cofinancé par une subvention de la Communauté européenne dans le cadre du Programme transversal Education et Formation Tout au Long de la Vie, Activité clé 1 : Coopération et Innovation dans les politiques d'EFTLV, numéro d'agrément : 190583-LLP-2010-DK-KA1-KA1ECETA.

Le projet d'Accessibilité de l'information pour l'apprentissage tout au long de la vie (i-access) a démarré en mars 2011 et s'est terminé en février 2012. Vingt-et-un (21) pays membres de l'Agence y ont participé : l'Allemagne, la Belgique (les communautés néerlandophone et francophone), Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la France, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse), la Slovénie, la Suède et la Suisse.

Plus de 70 experts ont pris part et contribué à ce projet. Ces professionnels comptaient des décideurs, des journalistes, des chercheurs, des prestataires de services et des experts en TICE ainsi que des représentants d'organisations internationales et européennes.

L'objectif final a été de sensibiliser les parties prenantes aux questions liées à l'accessibilité de l'information pour l'apprentissage tout au long de la vie en vue de faciliter les dispositions prises pour améliorer l'accès à l'information. Le principe a été d'utiliser les politiques et les normes européennes et internationales existantes en matière d'accessibilité de l'information comme point de départ des discussions sur les implications et la mise en œuvre pratique de l'accessibilité de l'information au sein de l'apprentissage tout au long de la vie.

Dans le cadre du projet, les experts ont décidé de différencier les recommandations des directives, tel que cela est présenté dans le schéma ci-après.



Distinction entre recommandations et directives liées aux groupes cibles



d'accessibilité car elle est juridiquement contraignante pour ses signataires (notamment l'Union européenne) et met l'accent sur les questions d'accessibilité dans les politiques aussi bien aux niveaux européen que national. Cet état des lieux a également mis en exergue le fait qu'au niveau européen il n'existe aucune politique qui se réfère à tous les types d'accessibilité de l'information (web, documents électroniques, imprimés, audio, vidéo et toute autre forme de communication). En réalité, différents aspects de l'accessibilité sont couverts par des politiques de secteurs divers.

Une enquête par pays sur la politique d'accessibilité et sa mise en œuvre – les résultats de l'enquête par pays reposent sur 29 réponses issues de 18 pays. Ils ont montré que les personnes interrogées étaient de manière générale davantage informées sur les politiques et directives internationales pour l'accessibilité à l'information que sur les politiques européennes. La plupart des pays représentés dans cette enquête ont une politique nationale pour l'accessibilité ainsi que des guides relatifs à des questions d'organisation, cependant la moitié seulement de ces guides aborde les questions d'accessibilité.

Les contributions et conclusions de la conférence i-access – la conférence i-access s'est tenue à Copenhague du 22 au 24 juin 2011 et a été accueillie par l'Agence et le Ministère de l'Éducation danois. L'objectif de cette conférence était d'identifier les implications de la politique internationale et européenne sur l'accessibilité pour les fournisseurs d'information dans le domaine de l'éducation, ainsi que les processus que les organisations doivent prendre en compte afin de garantir la mise en place de l'accessibilité de l'information. Plus de 70 participants ont réfléchi aux exigences de la politique et aux pratiques courantes concernant l'accessibilité d'une information appropriée pour l'apprentissage tout au long de la vie et identifié les questions clés pertinentes pour l'élaboration d'une série de recommandations à proposer.

Les recommandations du projet ont été rédigées et ensuite validées moyennant quelques aménagements en fonction du retour des experts du projet, des représentants ministériels des pays membres de l'Agence, ainsi que des représentants de toutes les principales organisations ayant participé à la conférence et aux activités du projet.

Réparties en 7 thèmes, elles sont destinées aux décideurs dans les domaines de l'apprentissage tout au long de la vie et/ou des TICE, qui travaillent aux niveaux européen, national ou des organisations d'apprentissage tout au long de la vie.

Sensibiliser l'opinion publique au fait que l'accessibilité de l'information pour l'apprentissage tout au long de la vie est une question de droit. Les décideurs, les organisations et les professionnels de l'apprentissage tout au long de la vie, les spécialistes des TICE, les personnes handicapées et/ou ayant des besoins éducatifs particuliers et leurs familles et les réseaux de soutien devraient être sensibilisés aux droits des apprenants à avoir accès à l'information.

Une approche multi-parties prenantes reposant sur la coopération et l'échange d'informations devrait être adoptée. Des politiques très spécifiques centrées sur des questions qui n'intéressent qu'un seul groupe ne peuvent pas à elles seules garantir l'accessibilité de l'information pour l'apprentissage tout au long de la vie. Des politiques doivent être mises au point et ensuite mises en place en se fondant sur le principe d'une approche à parties prenantes multiples.

Les questions autour de l'accessibilité de l'information devraient être incluses dans la formation de tous les professionnels qui interviennent dans l'apprentissage tout au long de la vie. Les TICE peuvent contribuer à faciliter l'accès aux opportunités d'apprentissage uniquement si tous les professionnels de l'apprentissage tout au long de la vie sont formés à l'utilisation des TICE comme outils permettant l'égalité des chances dans l'éducation.

Les questions autour de la mise en place de l'accessibilité de l'information devraient être traitées dans la formation des professionnels des TICE et des médias. En formant les spécialistes des médias et des TICE sur l'impact des handicaps et/ou des besoins éducatifs particuliers sur les individus utilisant les TICE, il est possible de développer une technologie plus accessible de sa conception à sa production et d'éviter d'avoir à rendre le produit fini plus accessible plus tard.



L'accessibilité devrait être un principe directeur pour l'achat de tous les biens et services. Les biens ou services devraient être uniquement achetés auprès d'organisations qui répondent à tous les critères d'accessibilité.

La recherche devrait être encouragée en vue de développer des éléments concrets nécessaires à l'élaboration, à la mise en place et à l'évaluation des politiques futures. Les efforts en matière de recherche à long terme dans ce domaine devraient inspirer l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique et devraient viser l'identification de nouveaux secteurs de développement.

Un contrôle systématique du respect de la politique devrait être effectué. Surveiller que la politique est bien respectée ne peut qu'être encouragé à l'heure actuelle mais ce contrôle devrait s'étendre. Le respect de la politique d'accessibilité est surveillé à un niveau international pour les signataires de la CRDPH (2006), mais actuellement tous les pays ne fournissent pas ces rapports annuels. À long terme, le contrôle du respect de la politique d'accessibilité devrait être obligatoire au niveau national.

Pour chacune des sept recommandations, il est possible d'identifier des questions d'applicabilité aux trois niveaux politiques éventuels : les niveaux européen, national et des organisations.

Tant les Principes directeurs que les Recommandations peuvent être considérés comme un cadre principal à développer, à partir des différents contextes des pays et des régions. Les prochaines étapes des travaux liés à la mise en place de l'accessibilité de l'information consisteront principalement à s'appuyer sur les sept recommandations en les transformant en directives ciblant des spécialistes qui sont responsables de la mise en place de la politique au sein des organisations d'apprentissage tout au long de la vie.

Nous espérons que les Principes directeurs et les Recommandations seront un élément déclencheur de débats et d'échanges en Europe et au-delà ; nous considérons notamment qu'ils peuvent fournir matière à réflexion dans des discussions au sein des différentes communautés de pratique.

Cet article est un résumé des principales conclusions du projet i-access. Dans le rapport intégral du projet *Promouvoir l'accessibilité de l'information pour l'apprentissage tout au long de la vie* (2012), vous trouverez tous les détails sur : le projet i-access ; l'enquête par pays sur l'accessibilité ; le bilan politique sur l'accessibilité ; les réflexions sur les ressources existantes pour faciliter la mise en place de la politique d'accessibilité ; une série de ressources destinées à promouvoir la mise en place de l'accessibilité de l'information ; une liste des experts ayant participé.

L'ensemble du rapport du projet ainsi que tous les documents liés au projet peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.european-agency.org/agency-projects/i-access>

Des exemplaires imprimés du rapport et d'autres informations sur le projet sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat de l'Agence : secretariat@european-agency.org

Le projet i-access est financé dans le cadre du Programme transversal Education et Formation Tout au Long de la Vie, Activité clé 1 : Coopération et Innovation dans les politiques d'EFTLV, numéro d'agrément : 190583-LLP-2010-DK-KA1-KA1ECETA.



© European Agency for Development in Special Needs Education 2012



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission Européenne. Ce document reflète uniquement le point de vue de l'auteur, et la Commission ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation qui peut être faite des informations qu'il contient.